tension entre ces deux bras, lorsque les deux parties du toit sont dans la position de fermeture.

La tension exercée entre les deux bras permet de rigidifier le toit et par conséquent de réduire les vibrations du toit lors du roulage du véhicule.

De préférence, l'organe est agencé pour venir en butée contre l'autre bras, lorsque les deux parties du toit sont dans une position proche de leur position de fermeture.

10

De préférence, le déplacement des deux parties du toit vers la position d'ouverture et vers la position de fermeture est commandée par des moyens de motorisation.

- La tension exercée entre les deux bras est une résultante des efforts exercés lors du déplacement des deux parties du toit, entre la position dans laquelle l'organe vient en butée contre l'autre bras et la position de fermeture complète du toit.
- Selon une version préférée de l'invention, l'organe précisé est un organe réglable, tel qu'un excentrique qui tend à écarter les deux bras l'un de l'autre.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après.

25

Aux dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs :

- la figure 1 est une vue schématique en élévation d'un toit rétractable selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en plan d'un organe de mise sous tension du toit rétractable selon l'invention.
  - la figure 3 est une vue en coupe selon le plan III-III de la figure 2,
  - la figure 4 est une vue en perspective d'un organe de mise sous tension disposé entre les deux bras de commande du déplacement de toit.